



**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU
COMpte ADMINISTRATIF 2019**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et du budget annexe Eau.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes réalisés pour l'exercice 2019.

A. BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS DE 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		391 021,96 €	110 408,96 €		110 408,96 €	391 021,96 €
Part affectée à l'investissement		234 436,04 €			234 436,04 €	
Opérations de l'exercice	3 305 974,56 €	3 431 846,47 €	806 516,00 €	691 030,92 €	4 112 490,56 €	4 122 877,39 €
TOTAUX	3 305 974,56 €	3 822 868,43 €	916 924,96 €	691 030,92 €	4 222 899,52 €	4 513 899,35 €
Résultat de clôture		516 893,87 €	225 894,04 €			290 999,83 €
Restes à réaliser			10 080,00 €	1 538,00 €	8 542,00 €	
TOTAUX	3 305 974,56 €	3 822 868,43 €	927 004,96 €	692 568,92 €	4 231 441,52 €	4 513 899,35 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		516 893,87 €	234 436,04 €			282 457,83 €

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	3 305 974,56 €	3 431 846,47 €
Report exercice 2018		391 021,96 €
Total réalisations	3 305 974,56 €	3 822 848,63 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	3 305 974,56 €	3 822 848,63 €
Résultat exercice 2019		516 893,87 €

b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2019 se sont élevées à 3 305 974,56 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019	%
011 – Charges à caractère général	750 511,51 €	22,70 %
012 – Charges de personnel	1 830 287,86 €	55,36 %
014 – Atténuation de produits	1 002,00 €	0,03 %
65 – Autres charges de gestion courante	517 596,15 €	15,66 %
66 – Charges financières	69 968,60 €	2,12 %
67 – Charges exceptionnelles	12 719,09 €	0,38 %
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 889,35 €	3,75 %
Total	3 305 974,56 €	

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est à noter que les charges de personnel, bien que devant intégrer les évolutions naturelles de carrières ont baissé de 2,20 % entre 2018 et 2019.

Chapitre 014 : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour un montant de 91 578,05 €, la subvention au CCAS de 295 000 €, les subventions de fonctionnement aux associations (81 290 €) et autres contributions obligatoires pour le Sacré Cœur (44 198 €)

Chapitre 66 : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : il s'agit de la régularisation du reversement de l'excédent du budget annexe assainissement à Ternoiscom suite au transfert de compétence.

Chapitre 042 : il s'agit des dotations aux amortissements

c. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2019 se sont élevées à 3 431 846,47 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019	%
013 – Atténuation de charges	108 792,20 €	3,17 %
70 – Produits des services	85 399,48 €	2,49 %
73 – Impôts et taxes	1 492 544,01 €	43,49 %
74 – Dotations et participations	1 530 990,29 €	44,61 %
75 – Autres produits de gestion courante	150 865,08 €	4,40 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	13 255,41 €	0,39 %
78 – Reprises sur provisions	50 000,00 €	1,45 %
Total	3 431 846,47 €	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	391 021,96 €	

Chapitre 013 : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Chapitre 70 : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires)... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire : 38 140 € ainsi que les remboursements de charges de Ternoiscom et la région des Hauts de France pour les mises à disposition des bâtiments communaux : 27 881,56 €.

Chapitre 73 : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 279 363 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le FPIC (62 352 €), la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (62 418,40 €), la taxe afférente aux droits de mutation (48 301,84 €), les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) ainsi que les droits de place (9 467,50 €).

Chapitre 74 : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

Chapitre 77 : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les ventes de ferraille...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a. Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	806 516,00 €	691 030,92 €
Report exercice 2018	110 408,96 €	
Total réalisations	916 924,96 €	691 030,92 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	10 080,00 €	1 538,00 €
Résultat cumulé	927 004,96 €	692 568,92 €
Résultat exercice 2019	234 436,04 €	

b. Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 806 516 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	238 758,04 €	29,60 %
20 – Immobilisations incorporelles	441,60 €	0,05 %
204 – Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	6,20 %
21 – immobilisations corporelles	143 631,81 €	17,81 %
23 – Immobilisations en cours	373 684,55€	46,34 %
Total	806 516,00 €	
001 – Résultat d'invest. reporté (pour mémoire)	110 408,96 €	

Les principaux investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

- Versement d'une subvention d'équipement de 50 000 € à Ternoiscom pour la construction de la future caserne des pompiers
- Travaux de régénération et d'électricité aux courts de tennis pour 29 811,98 €
- Acquisition de deux véhicules et d'outillage pour les services techniques pour 31 487,13 €
- Acquisition de matériel informatique (école numérique, ...) pour 27 171,89 €
- Acquisition de mobilier : 9 837,85 €
- Acquisition d'illuminations pour la fin d'année : 7 420,90 €
- Acquisition de jeux pour les aires de jeux et d'agrès de fitness : 11 991,24 €
- Remplacement de l'enregistreur du système de vidéoprotection : 7 777,03 €
- Le solde des travaux de rénovation des logements de la gendarmerie : 119 346,58 €
- Le solde des travaux d'éclairage public : 191 389,45 €
- Travaux de voirie rues Leclerc et de Doullens : 57 948,52 €
- Mission architecturale pour l'école de demain : 5 000 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 231 539,32 €

c. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 691 030,92 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	124 880,31 €	18,07 %
1068 – Excédent de fonctionnement	18 881,71 €	2,73 %
13 – Subventions d'investissement	423 379,55 €	61,27 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 889,35 €	17,93 %
Total	691 030,92 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 123 378,75 €
- Les taxes d'aménagement : 1 501,56 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 18 881,71 €
- La subvention DETR pour les travaux de rénovation des logements de la Gendarmerie : 50 000 €
- La subvention FDE pour remplacement d'une chaudière dans un logement à la Gendarmerie : 1 647 €
- Les subvention DETR, FDE et réserve parlementaire pour les travaux d'éclairage public : 363 982,55 €
- La subvention de l'Éducation Nationale pour l'école numérique : 7 000 €
- La subvention pour sécurisation des équipements de la Police Municipale : 750 €
- Les dotations aux amortissements : 123 889,35 €

Les crédits inscrits au BP 2019 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 10 080 € sont reportés de 2019 à 2020 qui correspondent à l'extension du columbarium au cimetière.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 1 538 € et correspondent à une subvention de la FDE pour le remplacement d'une chaudière dans un logement de la Gendarmerie.

B. BUDGET ANNEXE EAU

Les résultats de clôture de ce budget annexe s'établissent comme suit :

- Excédent de la section d'exploitation = 239 044,31 €
- Excédent de la section d'investissement = 74 641,17 €

Les recettes d'exploitation 2019 s'élèvent à 48 020,81 €. Elles se composent des produits de gestion courante (surtaxe eau).

Les dépenses d'exploitation 2019 s'établissent à 40 273,64 €. Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (36 266,92 €) correspondant à l'entretien du réseau. Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 4 006,72 €.

En investissement, le compte administratif retrace les recettes qui correspondent à l'affectation du résultat 2018 pour 70 634,45 € et les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 4 006,72 € soit un montant total de 74 641,17 €. Pas de dépenses d'investissement en 2019.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.
